

Travaux de la Chambre

Si vous examinez le Règlement et la façon dont il a été appliqué, vous constaterez une énorme différence entre la règle et son application, car au lieu de traiter directement de la question, comme l'exige le Règlement, les députés de l'opposition en ont profité pour traiter de divers sujets et pour formuler, à l'endroit du gouvernement, des critiques n'ayant rien à voir avec la déclaration en cause. Nous croyons donc que ce n'est pas là une façon valable de procéder, mais nous y avons recouru fréquemment parce que nous ne pouvions pas faire autrement. Toutefois, je dois dire au député de Grenville-Carleton que je suis étonné de le voir profiter de la présence des caméras de télévision pour tenter de nous convaincre que les procédures traditionnelles de la Chambre devraient être modifiées.

● (1522)

Le député n'ignore sans doute pas qu'un ministre ou le premier ministre n'ont nulle obligation de faire à la Chambre des communes toutes leurs déclarations politiques. Si nous le faisons, nous monopolisons une bonne partie du temps de la Chambre et nos déclarations sont donc relativement rares. Si les députés désirent que nous en fassions plus souvent, je crois que nous devons nous entendre pour améliorer la procédure. C'est tout ce que je voulais dire.

M. l'Orateur: Nous devons voir sur quelles bases les députés participent aux débats. Nous avons accepté des rappels au Règlement qui ne portaient pas sur des questions de Règlement à proprement parler; mais après la période de questions tous les jeudis, nous acceptons, dans le cadre des travaux de la Chambre des questions soulevées au moyen de rappels au Règlement. Je ne vois pas comment je pourrais limiter la participation des députés aux débats. Les questions soulevées concernent les travaux de la Chambre ou ses travaux futurs mais ne sont pas véritablement reliées au rappel au Règlement. Si certains députés désirent participer aux discussions concernant les travaux de la Chambre, je pense devoir les y autoriser.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de tirer la situation au clair car nous commençons à nous y perdre un peu dans tous ces rappels au Règlement. J'hésite à contredire mon bon ami et collègue du Cap-Breton, le leader du gouvernement à la Chambre, mais sa déclaration n'était pas digne de lui. Nous savons qu'il l'a faite dans un but purement politique. Quand le député de Calgary-Centre a soulevé sa question de Règlement, il a bien précisé—et cela figure dans le *hansard*—que nous étions absolument en faveur du crédit 31a de la DEVCO. Un peu plus tard, le député a dit que nous devrions l'augmenter pour ouvrir neuf mines et créer d'autres emplois au Cap-Breton.

Le gouvernement n'a pas voulu le faire, il ne l'a pas fait et n'a pas l'intention de le faire. Si le député de Calgary-Centre a invoqué le Règlement, c'est parce que le gouvernement essaie de glisser un article législatif avec un crédit pour un montant spécifique. Votre Honneur a corrigé cela. Comme vous êtes l'orateur, le premier parlementaire de cette Chambre, toute critique concernant ce qui a été dit hier est une critique à votre égard. Je crois que Votre Honneur a pris une bonne décision. Comme on l'a déjà affirmé ici, si le vice-premier ministre acceptait de présenter dès cet après-midi un bill visant à affecter ces fonds à des localités du Cap-Breton, je puis l'assurer qu'aucun député de mon parti ne soulèverait de débat sur la question. Nous voterions en bloc en faveur d'un tel

[M. MacEachen.]

projet de loi. Je suis sûr que les députés du Nouveau parti démocratique et ceux de tous les partis se réjouiraient de voir adopter le bill à l'unanimité sans aucune discussion.

Des voix: Bravo!

M. Muir: Je n'ai surtout pas l'intention de participer à des discussions portant sur la procédure. Je n'y vois là rien d'utile; en tout cas, pas beaucoup. Il arrive beaucoup de choses qui ne sont pas souhaitables, mais, dans le cas qui nous occupe, je prie le vice-premier ministre de se lever et de dire qu'il présentera un bill en ce sens à la séance de lundi après-midi, ou à celle de demain, comme il le jugera à propos, et je puis l'assurer que ce bill sera adopté sans détour. Il pourrait en profiter pour ajouter 20, 30 ou 50 millions de dollars, selon les besoins. Apparemment, nous avons 100 millions de dollars ici, 50 millions là et 70 millions ailleurs, assez pour faire le tour du monde. Tout ce que nous demandons c'est suffisamment d'argent pour ouvrir au Cap-Breton au moins deux mines afin de donner du travail à un certain nombre de gens.

Le vice-premier ministre sait très bien que, malgré les remarques désobligeantes du ministre de l'Industrie et du Commerce à propos de l'attitude des mineurs du Cap-Breton vis-à-vis du travail, de 3,000 à 4,000 d'entre eux ont déjà présenté une demande d'emploi pour travailler dans les mines de charbon. Débloquez les fonds nécessaires, et nous voterons unanimement en faveur de ce projet.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, si j'avais pu le faire avant que le leader du gouvernement à la Chambre n'intervienne, j'aurais aimé invoquer le Règlement sur une question concernant les travaux de la Chambre et j'aurais tenté d'obtenir l'assurance que les déclarations à propos de l'économie et de l'emploi soient faites ici même pour que les députés puissent interroger le premier ministre ou le ministre compétent.

Malheureusement, je suis maintenant amené à soulever la question de privilège car, en toute franchise, j'ai été stupéfait d'entendre les propos du leader du gouvernement à la Chambre lorsqu'il a signalé qu'apparemment le gouvernement n'est pas satisfait de la façon dont se déroulent les travaux de la Chambre. A cet égard, il semble s'en prendre au bon jugement de l'Orateur qui a à décider de la pertinence et de l'importance des sujets soulevés à l'occasion de discussions sur des motions et lorsque des questions sont posées.

Je suis troublé et vexé par la position que le leader du gouvernement à la Chambre a pris au nom du gouvernement en décidant que les déclarations importantes ne seront pas faites à la Chambre parce qu'elles vont à l'encontre du sens de l'ordre gouvernemental ou parce que cela prend du temps. Cela prive les députés des deux côtés de la Chambre du droit de poser des questions relatives aux initiatives prises par le gouvernement ainsi que d'en faire l'examen. C'est une grave insulte à nos responsabilités parlementaires. Je trouve inexcusable que le ministre, qui défend normalement les droits et les privilèges des députés, supprime simplement ces initiatives qui font partie de nos responsabilités comme députés, c'est-à-dire, le droit d'entendre à l'appel des motions, des déclarations touchant les initiatives prises par le gouvernement et celui d'avoir la possibilité de les commenter ou de poser des questions.